



**VIDE-GRENIERS AUZEVILLE-TOLOSANE**  
**Dimanche 2 OCTOBRE 2022**  
**Place Tolosane – Quartier du Pont de Bois**

**REGLEMENT INTERIEUR**

1. Ce vide-grenier est exclusivement réservé aux particuliers. Les enfants mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.
2. Il se déroulera sur et autour de la place Tolosane quartier du Pont de Bois.
3. L'emplacement sera attribué dans l'ordre de réception des bulletins d'inscription. **Le site sera ouvert à partir de 6h30 et l'installation se fera jusqu'à 8h30.** Les exposants seront accueillis par les organisateurs et dirigés vers l'emplacement qui leur aura été attribué.  
**Tous les véhicules sont interdits sur le site de 9h00 à 17h00.** Une fois installés, les exposants doivent stationner leur véhicule sur les parkings qui leur sont réservés.
4. Les dossiers d'inscriptions sont à télécharger sur internet depuis le site du Foyer Rural René Lavergne FFRL (foyerruralauzeville.org) ou sont disponibles à l'accueil du Foyer Rural ;  
La réservation ne sera validée qu'après la fourniture du dossier d'inscription complet : **bulletin d'inscription daté et signé, copie d'une pièce d'identité (recto-verso pour une CI), paiement correspondant à la réservation (chèque libellé à l'ordre du Foyer rural René Lavergne) une enveloppe timbrée à vos noms et adresses.**  
Les dossiers complets devront être envoyés au Foyer Rural René Lavergne 12 chemin des écoles 31320 AUZEVILLE TOLOSANE ou déposés dans une boîte dédiée à l'entrée du FRRL, ou lors de permanences dont les dates sont précisées sur le site du FRRL.  
Les riverains désirant exposer devant chez eux auront droit à une période d'inscription prioritaire avant l'ouverture à tous les exposants, selon modalités décrites sur le site du FRRL.  
Un accusé de réception (bulletin de Réservation) avec confirmation de votre numéro d'emplacement, vous sera remis et devra être **obligatoirement présenté le jour du vide-greniers.** **Une fois confirmée, aucune réservation ne sera remboursée.**
5. Toute personne qui expose au vide-greniers **s'engage sur l'honneur** à : ne vendre que des objets personnels et usagés, ne pas être commerçant(e), ne pas avoir participé à plus de 2 vide-greniers/braderies dans l'année civile.
6. L'association organisatrice n'est pas responsable des détériorations, vols, pertes, intempéries. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accidents corporels.
7. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises
8. Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie. Les organisateurs se réservent le droit de faire enlever d'un emplacement des produits dont ils jugeraient la présence en contradiction avec le présent règlement ou d'expulser un exposant ne respectant pas le présent règlement.
9. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (vigilance orange, état d'alerte) et s'engagent à rembourser les participants (chèques détruits)
10. La restauration, la vente de boissons et confiseries sont exclusivement réservées aux organisateurs. Sur place, vous trouverez buvette et restauration rapide.
11. Tous les emplacements devront être laissés dans un parfait état de propreté. Des poubelles sont mises à votre disposition. L'intégralité des invendus devra être récupérée par l'exposant.
12. Tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement ou qui ne se conformerait pas aux directives des organisateurs, et qui aurait un comportement inapproprié sera immédiatement interdit de vide grenier.
13. Les exposants devront respecter les règles d'un protocole sanitaire éventuellement applicables au jour du vide-greniers
14. **La remise du bulletin d'inscription ci-joint entraîne acceptation du présent règlement**